

ECHEANCIER REGIE

Enfance - Jeunesse - Restauration

FACTURATION / CLOTURE DES ENCAISSEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

ACCUEIL DU PUBLIC : Place Henri Demay, 66130 ILLE SUR TET

Lundi – Mardi – Jeudi : 8H00-12H30 / 13H30-16H30
Le mercredi matin et vendredi matin sur rendez-vous

CONTACT : regie@roussillon-conflent.fr ou 04.68.57.95.96

Mois facturé	Facture établie le	Clôture des encaissements
Septembre 2024	02/10/2024	28/10/2024
Octobre 2024	05/11/2024	27/11/2024
Novembre 2024	03/12/2024	20/12/2024*
Décembre 2024	03/01/2025	27/01/2025
Janvier 2025	04/02/2025	26/02/2025
Février 2025	04/03/2025	27/03/2025
Mars 2025	02/04/2025	25/04/2025
Avril 2025	02/05/2025	26/05/2025
Mai 2025	03/06/2025	26/06/2025
Juin 2025	02/07/2025	28/07/2025
Juillet 2025	04/08/2025	27/08/2025
Aout 2025	18/08/2025	25/09/2025

*sous réserve d'indications contraires du Trésor Public

Modes de paiement :

Votre dossier doit obligatoirement comporter un RIB, quel que soit le mode de paiement choisi.

- Prélèvement automatique (un mandat de prélèvement SEPA doit être complété, première présentation le 13, puis le 10 du mois pour les suivantes),
- CB via le portail famille (<https://portail-roussillon-conflent.ciril.net>),

En régie :

- Chèque (à l'ordre de Régie EJR, dépôt en boîte aux lettres ou envoi possible),
- Espèce (l'appoint est demandé),
- CESU et ANCV (hors restauration scolaire, dépôt en boîte aux lettres possible, uniquement pour un montant inférieur ou égal au montant éligible mentionné sur la facture).

En cas d'absence de paiement à la clôture des encaissements, ou en cas de rejet de prélèvement, la facture est transmise au Trésor Public qui est alors en charge du recouvrement. Toute facture non régularisée entraînera une suspension des réservations en cours et votre enfant ne pourra plus fréquenter les structures d'accueil jusqu'à recouvrement totale de la dette.

Le service REGIE

